L'UIT décide de maintenir la bande UHF 470-694 MHZ au profit de l'audiovisuel jusqu'en 2023

03 déc 2015

La Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT de 2015 (CMR-15), s'est réunie à Genève du 02 au 27 novembre 2015 avec la participation d'environ 3300 délégués représentant 162 sur 193 Etats Membres de l'UIT ainsi que quelque 500 participants en qualité d'observateurs, représentant 130 autres entités, y compris l'industrie.

La HACA qui a pris part, dans le cadre de la délégation nationale, à cet important événement a été représentée par:

- Les membres du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA), MM. Mohamed GALLAOUI, Mohamed ABDERAHIM, Faouzi SKALI, Talaa Assoud ALATLASSI, Bouchaïb OUABBI ;
- Les représentants de la Direction Générale de la communication audiovisuelle (DGCA) MM. El Mahdi Aroussi Directeur des Etudes Juridiques (DEJ), Mohammed HAMMOUDA, Directeur du Département Infrastructures Techniques et Veille Technologique (DIT) , Mme Nabila ELMERNISSI, Coordinatrice d'Unité chargée de la planification des fréquences et déploiement des réseaux de diffusion de Télévision et M. Mohammed OUHADDOU, Cadre supérieur au DIT.

La CMR-15 a clôturé ses travaux par d'importantes décisions intéressant notamment les attributions de bandes de fréquences radioélectriques aux différents services de télécommunication.

En ce qui concerne la radiodiffusion, la communauté des radiodiffuseurs de la « Région 1 » de l'UIT (Europe, Afrique, Moyen Orient et Asie centrale) se félicite de la décision historique prise à l'issue des travaux de cette CMR-15, et qui concerne l'utilisation de la bande UHF470-694 MHz.

En effet, les représentants de plus de 162 gouvernements ont convenu, que dans la « Région 1 », la bande UHF précitée demeure exclusivement attribuée aux services de radiodiffusion terrestre durant la prochaine décennie. Les délégués sont parvenus à cette conclusion après de laborieuses discussions sur la question de l'attribution de fréquences au mobile dans la bande UHF 470-694 MHz : Celle-ci, devrait-elle être conservée pour la diffusion télévisuelle exclusivement, ou être également attribuée au haut débit mobile ?

Dans leur plénière tardive du mercredi 25 novembre 2015, les délégations présentes à la conférence sont parvenues au consensus de n'apporter aucun changement à l'attribution dans la bande 470-694

MHz aussi bien à la CMR-15 qu’à la CMR-19 prévue dans quatre ans.

A la CMR de 2023, il sera procédé à un examen de l'utilisation du spectre dans l'ensemble de la bande UHF 470-960 MHz. Seulement alors, il sera décidé si de nouvelles modifications au Règlement des Radiocommunications sont nécessaires. Cette sécurité supplémentaire permettra à de nombreux pays dans la Région 1 de l'UIT de poursuivre leurs programmes de passage au numérique, sans le risque d'un changement imminent dans l'utilisation du spectre.

Durant les quatre semaines de discussions, les délégations opposées au changement du statut de la bande UHF ont souligné l'importance de la télévision terrestre pour la cohésion sociale. Elle est même considérée, pour de nombreux gouvernements, comme un moteur essentiel de la croissance dans le secteur culturel. Des investissements considérables dans les plateformes TNT ont été consentis dans de nombreux pays, et d'autres investissements sont prévus. Dans d'autres pays, les déploiements des réseaux de la TNT sont en cours avec d'importants investissements engagés ou programmés dans un proche avenir.

En définitive, cette décision est considérée par la communauté mondiale des radiodiffuseurs comme une garantie réglementaire de l’accès au spectre incitant l’industrie audiovisuelle à continuer à investir et à innover dans l’objectif d’offrir d’avantage de nouveaux services numériques aux millions de téléspectateurs.

Au centre : Son Excellence Monsieur Auajjar, Ambassadeur de sa Majesté à Genève, chef de la délégation à la conférence de l’UIT (Ex-membre du CSCA)

A gauche : M. Bouchaib Ouabbi (membre du CSCA)

De Droite à gauche : MM Mohamed Abderrahim (Membre du CSCA), Mohammed Hammouda et El Mahdi Aroussi (Directeur des Infrastructures Techniques et Directeur des Etudes juridiques)

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B